

IDENTIFICATION DU FICHER	N° : SG_2
Nom du fichier : Demande d'accès aux renseignements personnels reçus d'Épargne Placements Québec	
Description : Validation des avoirs d'adhérents à Épargne Placements Québec	
FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES	
Finalité(s) du fichier :	
<ul style="list-style-type: none"> • En vue de l'application de la loi : Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A 2.1, art. 67); • Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1, art. 120); • Loi sur l'assurance parentale (chapitre a-29.011, art. 88.1). 	
Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les client(e)s du ministère. 	
Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements :	
<ul style="list-style-type: none"> • Par écrit par la personne concernée • Par écrit par une autre personne physique • Par un organisme privé 	
LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS :	
<ul style="list-style-type: none"> • Renseignements nominatifs • Numéros d'identification • Coordonnées • Données socioéconomiques • Données financières • Informations industrielles • Autres 	
GESTION DU FICHER	
Supports physiques utilisés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Papier • Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.) 	
Durée générale de conservation des renseignements :	
En référence à la règle RI-06 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés 5 ans. Dans le cas d'une demande de révision, les documents sont conservés jusqu'à l'épuisement des recours légaux, plus 3 ans.	
Personnel ayant accès au fichier :	
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de la protection des renseignements personnels et responsable substitut; • Technicienne en administration (adjointe du responsable); • Coordinatrice de la direction générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat; • Avocat de la Direction des affaires juridiques concerné par les demandes d'accès aux renseignements personnels. 	
Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Non	
Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : Oui	